



Sociétaire n° : 3074596 R

FEDERATION AMIS DE LA NATURE
47 AVENUE PASTEUR
93100 MONTREUIL

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

ASSURANCE MULTIRISQUES RAQVAM Associations | Collectivités

Année 2026

La Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF) - 200 Boulevard Salvador Allende - CS 90000 - 79038 NIORT CEDEX - atteste que l'Association Locale des Amis de la Nature La Seyne les deux frères, a souscrit un contrat d'assurance sous le numéro 3074596 R à effet du 01/01/2026.

Après la première période d'assurance qui s'étend de la date de prise d'effet du contrat au 31 décembre, l'année d'assurance commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel et notamment à l'occasion des activités que la collectivité organise : Activités sportives et culturelles, réunions, formations, forum des associations...

PLAFOND DE LA GARANTIE "RESPONSABILITE CIVILE"

> Dommages corporels	30 000 000 €/sinistre
> Dommages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000 €/sinistre
La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus à	30 000 000 €/sinistre
Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €/sinistre
> Responsabilité civile "produits"	
y compris intoxication alimentaire	5 000 000 €/année d'assurance
- dont frais de retrait	1 000 000 €/année d'assurance
> Atteintes à l'environnement	5 000 000 €/année d'assurance

LA GARANTIE EST APPLICABLE SANS FRANCHISE

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

MAIF Associations & Collectivités
Service de Gestion Spécialisée
16-18 Bd de la Mothe
54000 NANCY
Tél. 03 83 39 76 00
Fax 03 83 39 77 03

Fait à Nancy, le 07/03/2026
Pascal DEMURGER, Directeur Général MAIF